

# AG AEPU – Commission licence

**13 mai 2015**

*autour des*

**Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES)**

**ECTS « psychologie » et des recommandations EUROPSY sur l'architecture des formations niveau licence**

**Effectifs en licence**

Pour l'AEPU,

Éric LAURENT, Président de la Commission sur la licence de psychologie

[eric.laurent@univ-fcomte.fr](mailto:eric.laurent@univ-fcomte.fr) - 03 81 66 54 71

# Trois dimensions de travail

- Point sur les conséquences de la STRANES
- Questionnements récurrents de collègues directeurs de licence sur les recommandations EUROPSY en matière de structure de diplôme et de volume ECTS
- Le problème des effectifs de licence de psychologie

# Point de situation sur la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur, l'évolution des processus d'accréditation et d'évaluation

**Point au 15 Avril 2015**

*autour de*

**« La loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche »**

**Rapport d'étape sur la StraNES**

**Séminaire « Évaluation de l'ESR en Europe » tenu à Besançon le 02/04/2015**

Pour l'AEPU,

Éric LAURENT, Président de la Commission sur la licence de psychologie

[eric.laurent@univ-fcomte.fr](mailto:eric.laurent@univ-fcomte.fr) - 03 81 66 54 71

# 1. Contexte du travail

## Données officielles

■ **La loi 2013-660 du 22 juillet 2013**, relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009>

■ **Rapport d'étape du comité StraNES**, relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. (rapport définitif prévu à l'automne 2014)

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/STRANES/05/3/Rapport\\_etape\\_StraNES\\_8\\_juillet\\_-\\_17h04\\_339053.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/STRANES/05/3/Rapport_etape_StraNES_8_juillet_-_17h04_339053.pdf)

# 1. Contexte du travail

Données **non officielles**

▣ **Allocutions publiques de MM. Jolion** (Conseiller MENSUR en charge des formations du supérieur, de l'organisation et du lien enseignement scolaire-enseignement supérieur) et **Geib** (Directeur de la section des formations et diplômes au HCERES)\*.

\*Ces allocutions ont été faites en avril 2015 à l'invitation de l'UFC à titre informatif et en nom propre, c'est-à-dire sans engager la responsabilité des institutions de rattachement, et dans une perspective informative.  
<http://www.streameo.tv/fr/webcast/2015/04/02>

- StraNES, comme explicitation de ce que le gouvernement souhaite et qui doit s'articuler avec la StraNR (Jolion, 2015)
  
- But opérationnel : **déboucher sur un débat au parlement**, y compris de nature budgétaire
  
- Sophie Béjean doit rendre un **document définitif** transmis ensuite en commission puis en tenue plénière à l'Assemblée nationale
  
- Occasion de fonder **l'évaluation de la formation sur des objectifs stratégiques** affichés de la part de l'état, de fixer des **objectifs en matière internationale** et de « fonder » le **lien formation- recherche**

▣ Pour l'évaluation des formations Jolion (2015)

- « En quoi la stratégie de formation de l'établissement concoure aux objectifs de la stratégie nationale ? »

***Aujourd'hui comme demain***

- L'état garde le **monopole** de la délivrance des grades universitaires
- Les diplômes nationaux restent ceux qui confèrent un grade ou un titre universitaire

■ Pour l'évaluation des formations Jolion (2015)

- « En quoi la stratégie de formation de l'établissement concoure aux objectifs de la stratégie nationale ? »

**Ce qui change : le chemin**

- Comment l'établissement exprime la **politique de l'État**, et comment il affirme sa **spécificité**
- Évaluation du site : comment va-t-on évaluer **la cohérence** (renforcement de la politique de site à travers le recrutement)
- Éviter la mise en concurrence stérile. **Plusieurs mentions possibles si suffisamment de flux étudiant**. Étant donné l'état des finances publiques pas de démultiplications si de petits flux sont observés.
- **Rapprochement public-privé**
- **Cohérence** : évaluée au **niveau stratégique**.



- Place du **cadre national des formations** Jolion (2015)
    - Définir ce qui fonde le **diplôme national et ce qui conduit à la délivrance des grades L et M**
    - Inscrire dans un texte de référence ce qui relève de la **politique de l'état**
    - « Expliciter » ce qu'est **l'adossement à la recherche**
    - Préciser les exigences de l'état en matière **d'expérience en milieu professionnel** (stage, préparation d'une recherche en laboratoire etc.)
- MAIS**
- On ne demande **pas** à chaque établissement d'établir la même maquette partout (cohérence moyens RH-déclinaison des formations)
  - Le cadre impose des volumes horaires (e.g., master MEEF) : le but est l'acquisition d'un socle commun de compétences, **pas d'appliquer des programmes communs.**

■ Pour l'évaluation des formations Jolion (2015)

- « En quoi la stratégie de formation de l'établissement concoure aux objectifs de la stratégie nationale ? »

**Ce qui change : le chemin**

- **Décision d'accréditation fondée sur une évaluation de l'offre de formation** vue comme un acte stratégique.
- **Un regard limité sur les contenus** (reconnaît la politique RH de l'établissement)
- **Pas de regard sur le contenu des UE**
- « **Pourquoi cette formation et pas une autre...** » : critères sur insertion pro, évaluation par les usagers
- **Le processus qualité** doit exister. Plus de temps pour évaluer la politique de l'évaluation (**numérique, langues étrangères, entrepreneuriat, insertion professionnelle**). Liens avec la **stratégie de recherche**, avec la **politique internationale**.

#### ■ Pour l'évaluation des formations Jolion (2015)

- Nombre d'indicateurs **réduit**
- Renforcement de l'**auto-évaluation par les usagers**
- Évaluation « **formative et interactive** »
- L'évaluation HCERES devrait se faire essentiellement **au niveau de l'établissement** et **à titre de complément ponctuellement au niveau des formations**
- **Place centrale de la cohérence entre moyens RH et déclinaison des formations**

■ Pour l'évaluation des formations Geib (2015)

- **Missions équivalentes à celles de l'AERES**, accent mis sur les politiques de site, évaluation des programmes investissement d'avenir
- Intégration de l'Observatoire des Sciences et Techniques
- **Évaluation des formations pour l'accréditation**
- **Évaluation des établissements et des politiques de site** pour la contractualisation
- **Evaluation** de ce qui a été fait et des **recommandations** pour l'avenir
- Formations : calendrier fondé sur l'autonomie pédagogique des établissements

**Accréditation année N / Auto-évaluation de préférence en continu / Évaluation externe / Accréditation année N+5**

- Aider au pilotage des établissements
- Diffuser les bonnes pratiques

■ Pour l'évaluation des formations Geib (2015)

*Granularité de l'évaluation externe*

- politique de site
- évaluation des établissements
- évaluation de formations ou évaluation de champs thématiques ?

**Champ** = ensemble cohérent de formations, jouant un rôle stratégique pour l'établissement ou site

- « Le regard sur les champs » doit permettre de comprendre
  - le contexte stratégique et organisationnel des formations
  - les cartes territoriales des formations
  - les mutualisations et la gestion des moyens
  - l'impact des dispositifs d'appui

- Pour l'évaluation des formations Geib (2015)

### *Granularité de l'évaluation externe*

- Les champs devraient permettre un dialogue plus commode avec l'HCERES
- Quelques exemples dans les Vagues A et B sur le nombre de champs présentés :

Aquitaine 11

Bourgogne/Franche-Comté 11

Midi-Pyrénées 19

Rhône-Alpes-Lyon 15

Note : conseils de perfectionnement mutualisables au sein des champs

- Pour l'évaluation des formations Geib (2015)

### *Granularité de l'évaluation externe*

- dialogue **établissements/évaluateurs** doit être établi pour
  - recevoir les attentes des établissements
  - permettre de **moduler le grain le plus fin de l'évaluation**
  - préparer** les visites des champs par les experts

- Pour l'évaluation des formations Geib (2015)

*Prise en compte croissante des ESG*

*(European Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education)*

- **Évaluation de la qualité** (diplômes conformes au cadre national des formations)

*Et de plus en plus...*

- **Évaluation de l'assurance qualité** (existence d'une réflexion au sein des formations et de modalités de régulation pour assurer la qualité de la formation)



■ Pour l'évaluation des formations Geib (2015)

■ 15 points appréciés dans les nouveaux rapports HCERES :

- Objectifs scientifiques et professionnels
- Organisation de la formation (compétences communes, options, parcours...)
- Positionnement dans l'environnement
- Équipe pédagogique
- Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
- Place de la recherche
- Place de la professionnalisation
- Place des projets et stages
- Place de l'international
- Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
- Modalités d'enseignement et place du numérique
- Evaluation des étudiants
- Suivi de l'acquisition des compétences
- Suivi des diplômés
- Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

# Cahier des charges EUROPSY sur les ECTS en licence

**Point au 5 Avril 2015**

*autour des*

**Recommandations EUROPSY sur l'architecture des formations niveau licence**

Pour l'AEPU,

Éric LAURENT, Président de la Commission sur la licence de psychologie

[eric.laurent@univ-fcomte.fr](mailto:eric.laurent@univ-fcomte.fr) - 03 81 66 54 71

# Contexte du travail

- Questionnements récurrents de collègues directeurs de licence sur les recommandations EUROPSY en matière de structure de diplôme et de volume ECTS
- Existence d'un document publié par EuroPsy : European Certificate in Psychology - EFPA Regulations on EuroPsy and Appendices

Phase	Component	Individual	Group	Society	Total
1 <sup>st</sup> Phase: ("Bachelor" or equivalent)	Orientation	The curriculum should include orientation to psychology, its sub-disciplines and areas of professional activity			Min 125
	Theoretical courses and practical exercises	Min 60	Min 20	Min 20	
	Academic skills	Academic skills training should be included			
	Methodology	Min 30			
	Non-psychology theory	Min 15			Min 45
					<b>Total 180</b>
2 <sup>nd</sup> Phase: (Masters or equivalent)	Theoretical courses, seminars, assignments etc.				Min 60
	Internship/stage/ Placement	Min 15-30			Min 30
	Research project / thesis	Min 15-30			
					<b>Total 120</b>
3 <sup>rd</sup> Phase	Supervised Practice	Min 60			<b>Total 60</b>
					<b>Total 360</b>

Extrait de *European Certificate in Psychology (2009) - EFPA Regulations on EuroPsy and Appendices*

***Consignes généralement véhiculées au sein de la commission :  
de pas « descendre » en dessous de 120 ECTS disciplinaires  
pour les cursus de psychologie***

- Échanges de vues avec les représentants d'EUROPSY : nouveau point de situation par rapport cette question et par rapport à la façon d'interpréter ces données de 2009 dans le cadre actuel

# Augmentation des effectifs en licence de psychologie – point sur les stratégies des établissements

**Point effectué grâce aux contributions principales d'Ophélie Carreras (Toulouse 2) et des collègues directeurs de licence de psychologie ayant répondu au sondage sur les pratiques locales**

Pour l'AEPU,

Éric LAURENT, Président de la Commission sur la licence de psychologie

[eric.laurent@univ-fcomte.fr](mailto:eric.laurent@univ-fcomte.fr) - 03 81 66 54 71

- Constat
- Quelle stratégie utilisée par les établissements ?
- Échanges de points de vue

## ■ Constat

- *Augmentation des flux étudiants*
- *Problème d'accueil des étudiants avec des moyens qui n'ont pas changé*



## ■ Quelle stratégie utilisée par les établissements ?

- Données disponibles pour **13 universités**.
- 7 universités limitent le nombre de places. Par contre, assez peu d'informations sur les critères
- Le plus souvent : **priorité donnée aux bacheliers de l'année et par secteur géographique (6 universités)**
- Parfois, une procédure de tirage au sort (?!!!!!!??)
- Cas particulier de Paris 5 où les affectations sont décidées par le Rectorat (sur quelle base ?)
- Peu d'information sur la façon dont sont décidées les capacités d'accueil, mais plutôt en fonction d'une dotation (nombre de groupes fixés)

## ■ Échanges de points de vue

# Conclusion : un paysage en mouvement

- Cadre législatif et normatif : Loi ESR – StraNES – ESG – HCERES
- Augmentation des effectifs
- Nécessité de veille sur le paysage de la psychologie européenne



*Envisager le renouvellement du responsable de la commission maintenant ou dans l'année (4 ans de mandat)*